



AVIS DE COURSE

NATIONAL J80 2020

Du 11 novembre au 14 novembre 2020

Grade 3

Série : J80

Organisée par le Yacht Club du Crovesty-Arzon (autorité organisatrice), en accord avec la classe J80 France et sous l'égide de la Fédération Française de Voile

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 les règles de classe J80

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est open et est ouverte à tous les bateaux de la série J80, en règle avec leur association de classe.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à Yacht Club du Crovesty-Arzon port du Crovesty 56640 ARZON **au plus tard le 18 octobre 2020**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants

:

Classe	Montant
J 80	195 €

Au-delà du 18 octobre, les droits d'inscriptions seront majorés de 60 € et seront donc De 255 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Confirmation des inscriptions Mise à l'eau des bateaux (Pas de matages à la grue)	Mercredi 11 novembre	De 09 h 00 à 13 h 30
---	----------------------	----------------------

5.2 Jauge et contrôles :

Jauges et contrôles	Mercredi 11 novembre	De 09 h 00 à 13 h 30
---------------------	----------------------	----------------------

5.3 Jours de course

Dates	Briefing / Emargement	Signal d'avertissement	Classe
Mercredi 11 novembre	13H30	15H00	J80
Jeudi 12 novembre	09H00	11H00	J80
Vendredi 13 novembre	09h00	11H00	J80
Samedi 14 novembre	09h00	11H00	J80

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00

5.5 Programme à terre :

Dates	Heures	Programme
Mercredi 11 novembre	19h30	Cérémonie d'ouverture / cocktail de bienvenue
Samedi 14 novembre	18h30	Remise des prix
Samedi 14 novembre	20h00	Repas des équipages
Dimanche 15 novembre	A partir de 09h00	Grutage

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le mercredi 11 novembre
- affichées selon les prescriptions fédérales
- disponibles sur le site www.ycca.fr le 1^{er} novembre au plus tard.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le Total de ses scores dans toutes les courses

10. PLACE AU PORT

Les emplacements au port seront attribués lors du grutage.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

La remise des prix aura lieu au village Pro BTP à 18h30 le samedi 14 novembre.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tél. : 02 97 53 78 07 – Fax : 02 97 53 61 35
info@ycca.fr
www.ycca.fr

INFORMATIONS COVID

Chaque participant est parfaitement conscient :

1. Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
2. Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
3. Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
4. Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 ou que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »
5. Si un cas suspect est détecté à bord d'un bateau, l'équipage doit immédiatement abandonner (s'il ne le fait pas il pourra être disqualifié)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

Annexe 1 - Horaires de marée

PORT NAVALO

DATES		HEURE	COEF		HEURE	COEF
Mercredi 11	PM	13h56	62	BM	19h54	62
Jeudi 12	PM	02h25	71	BM	08h11	71
Jeudi 12		14h47	79		20h45	79
Vendredi 13	PM	03H11	87	BM	09H03	87
Vendredi 13		15H33	93		21H33	93
Samedi 14	PM	03H55	100	BM	09H52	100
Samedi 14		16H18	104		22H19	104

Annexe 2 – Zone de course

